Martine VIART

Commissaire enquêteur 13b rue de la Ville Offier 22190 Plérin Plérin le 2 mars 2020 2020

SNC LIDL 35, rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG HAUTEPIERRE

**Objet** : remise du procès-verbal de synthèse des observations du public Enquête n° E 19000355 / 35



Monsieur le Directeur,

Moulin de Blanchardeau CS 60036, 22290 LANVOLLON 02 96 70 17/04 - accueil@leffarmor.fr

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de synthèse des observations relevées durant la période de l'enquête publique unique du 21 janvier et 21 février 2020.

L'article R.123-18 du Code de l'environnement précise que le commissaire enquêteur doit remettre, sous 8 jours, un procès-verbal de synthèse des observations du public au maître d'ouvrage ou son représentant.

Le procès-verbal que je vous remets ce jour, traduit fidèlement toutes les préoccupations et les suggestions des requérants exprimées en cours d'enquête, ainsi que mes propres interrogations.

Il est également précisé dans l'article R.123-18 que le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

\_/1

Commissaire emquêteur

Pièce jointe : - Procès-verbal de synthèse des observations